



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2024-072

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2024

Sommaire

ARS /

R53-2024-07-01-00001 - Arrêté portant modification de la composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine - COREVIH (5 pages)

Page 3

DREAL /

R53-2024-07-02-00001 - Subdélégation de signature régionale DREAL (7 pages)

Page 9

préfecture de région /

R53-2024-07-01-00002 - Subdélégation SGRA- DIPATE-M. Le Fouler-juill 2024 (2 pages)

Page 17

R53-2024-07-01-00003 - Subdélégation SGRA- responsable de pôle DIPATE S Blin-juillet 2024 (2 pages)

Page 20

R53-2024-07-01-00005 - Subdélégation SGRA-cheffe de bureau DIPATE I Goupil-juillet 2024 (2 pages)

Page 23

R53-2024-07-01-00004 - Subdélégation SGRA-cheffe de bureau DIPATE- A Guillemot- juillet 2024 (2 pages)

Page 26

R53-2024-07-01-00006 - Subdélégation SGRA-cheffe de bureau DIPATE-A Visdeloup-juillet 2024 (2 pages)

Page 29

ARS

R53-2024-07-01-00001

Arrêté portant modification de la composition
du comité de coordination de la lutte contre les
infections sexuellement transmissibles et le virus
de l'immunodéficience humaine - COREVIH

Direction de la Santé Publique
Direction Adjointe de la Prévention Promotion de la Santé

Arrêté

Portant modification de la composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine - COREVIH

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3121-1, D. 3121-34 et suivants ;
Vu l'arrêté du 4 octobre 2006 modifié relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2021 portant prolongation du mandat des membres des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;
Vu l'arrêté du 16 février 2022 portant prolongation du mandat des membres des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2023 portant prolongation du mandat des membres des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;
Vu l'arrêté de renouvellement de la composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine du 31 mai 2017 ;
Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne Mme Elise NOGUERA,

Considérant la démission de certains membres et la nécessité d'actualiser la composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine - COREVIH ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 4 de l'arrêté de renouvellement de la composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine du 31 mai 2017 est modifié comme suit :
sont nommés membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine - COREVIH :

1- Collège 1 : Représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux

Titulaires :

Madame le Docteur DANIEL Corinne (Centre Hospitalier de St Brieuc)
Remplacée par Madame le Docteur QUENET Marion (Centre Hospitalier de St Brieuc)
Monsieur le Docteur SOUALA Faouzi (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Remplacé par Monsieur le Docteur François BENEZIT (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Monsieur le Docteur TATTEVIN Pierre (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Remplacé par Madame le Docteur BALDEYROU Marion (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Madame le Docteur LE MARTELOT Marie-Claire (Conseil départemental du Morbihan)
Remplacée par Monsieur le Docteur PASQUIER Jérémie (Groupe Hospitalier Bretagne Sud)
Monsieur le Docteur POINSIGNON Yves (Groupe Hospitalier de Bretagne Atlantique)
Remplacé par Monsieur le Docteur CORVAISIER Grégory (Groupe Hospitalier Bretagne Atlantique)
Madame le Docteur LETORET Anne (Conseil départemental Côtes d'Armor)
Remplacée par Madame le Docteur BRIERE Magali (Groupe Hospitalier Bretagne Atlantique)

Page 1 sur 5

Suppléants

Madame le Docteur VALENCE Marion (Centre Hospitalier de Saint-Brieuc)
Remplacée par Monsieur le Docteur BUZELE Rodolphe (Centre Hospitalier de Saint-Brieuc)

Monsieur le Docteur BOILEAU Julien (Centre Hospitalier des Pays de Morlaix)
Remplacé par Monsieur le Docteur EUZEN Jean Baptiste (Centre Hospitalier des Pays de Morlaix)

Madame le Docteur LE MARCHAND Véronique (Centre Hospitalier du Centre Bretagne)
Remplacé par Monsieur le Dr BELLEC Laurent (Centre Hospitalier du Centre Bretagne)

Madame le Docteur FUSTER Linda (Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine)
Remplacée par Madame le Docteur BRAULT Claudine (Conseil départemental Ille-et-Vilaine)

Madame le Docteur BALDEYROU Marion (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Remplacée par Monsieur le Docteur TATTEVIN Pierre (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Madame le Docteur LE FEVRE Anne (Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine)
Remplacée par Madame le Docteur DUCROS-GINDT Agnès (Conseil départemental Ille-et-Vilaine)

2 – Collège 2 : Représentants de professionnels de santé, de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé

Titulaires :

Madame VAN GOETHEM Laurence (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)
Remplacée par Monsieur FORGET François (Groupe Hospitalier Bretagne Atlantique)

Madame KAUPÉ Marianne (Conseil départemental du Finistère)
Remplacée par Madame BERTIN Marie (Conseil départemental des Côtes d'Armor – Saint-Brieuc)

Madame BRONNEC Eliane (Groupe Hospitalier de Bretagne Atlantique)
Remplacée par Madame le Docteur HEMON Florence (Centre Hospitalier Universitaire de Brest – Centre de santé sexuelle)

Suppléants :

Madame LACROIX Tiphaine (Association Les Nouelles - Plérin)
Remplacée par Madame HOTTE Elara (Groupe Hospitalier Bretagne Sud)

Madame FUR Fanny (Conseil départemental du Finistère)
Remplacée par Madame KERZERHO Nolwenn (Conseil départemental du Morbihan)

Madame POURADE Anne (Conseil départemental du Morbihan)
Remplacée par Monsieur BRAVET Antonin (Association Réseau Louis Guilloux - Rennes)

Madame FOUQUET Laure (Association Réseau Louis Guilloux - Rennes)
Remplacée par Madame DELESPINE Mathilde (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes - Maison des femmes Gisèle Halimi)

3 – Collège 3 : Représentants des malades et des usagers du système de santé

Titulaires :

Madame DELHAYE Béatrice (Association Chrétiens et Sida - Quimper)
Remplacée par Madame MARCHAND Nadine (Association départementale du Mouvement français pour le planning familial d'Ille-et-Vilaine)

Suppléants :

Madame BEAUGEARD Catherine (Association Comité des familles – Saint-Brieuc)
Remplacée par Monsieur LE GAL Glenn (Association du mouvement français pour le planning familial - Rennes)

Monsieur PORION Romain (Association Aides – Rennes)
Remplacé par Madame Sonia MOREAU (Association Aides – région Bretagne)

4 – Collège 4 : Personnalités qualifiées

Titulaires :

Monsieur PORAS Jean-Pierre (Centre Hospitalier Guillaume Régnier - Rennes)
Remplacé par Madame le Docteur CALVEZ Mélanie (Centre Hospitalier Universitaire de Brest - Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire)

Madame LENAULT Céline (Syndicat mixte du Pays de Dinan)
Remplacée par Monsieur VALENTIN-LEMENI Fragan (Conseiller Municipal - Ville de Brest)

Monsieur LE GAL Glenn (Association du mouvement français pour le planning familial - Rennes)
Remplacé par Monsieur PANGUI Raphaël (Centre Hospitalier Guillaume Régnier – Rennes)

Suppléants:

Monsieur VIGNAULT Fanch (Association Divers Genres - Brest)
Remplacé par SIMONEAU-BYRNE Billy (Association Les Pétroleuses - Brest)

Madame QUEMENEUR Elisa (Association du mouvement français pour le planning familial - Rennes)
Remplacée par Madame METAYER Clarisse (Centre Ressource Intimagir - Bretagne)

Madame le Docteur LE GRUYER Antonia (Centre Hospitalier de St Brieuc)
Remplacée par Madame FEVRIER Aurélie (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes - Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales)

Madame MARCHETTI Pascale (Promotion Santé Bretagne Côtes d'Armor)
Remplacée par Madame SERIO KAM Lucie (Collectif Trans en Finistère Sud - Quimper)

Madame CHANLOT Marjorie (Pays de Redon Bretagne Sud - Redon)
Remplacée par Madame LAPORTE Nadia (Conseillère municipale - Ville de Saint-Brieuc)

Madame le Docteur KING Lisa (CIRE Bretagne - Rennes)
Remplacée par Madame le Docteur Mathilde PIVETTE (CIRE Bretagne - Rennes)

Monsieur MANISCALCO Eric (Association ENIPSE Ouest – Rennes)
Remplacée par Madame KOFFI Camille (Centre hospitalier Guillaume Régnier - Rennes)

Article 2 :

Les nouveaux membres sont nommés pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 15 juillet 2024.

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté du 31 mai 2017 demeurent inchangées. La composition du comité figure à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, à l'égard des tiers, de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 :

La Directrice de la santé publique de l'ARS Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Rennes, le 01 JUL. 2024

Elise NOGUERA

Directrice générale

Page 3 sur 5

ANNEXE

Composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine - COREVIH - Juin 2024

Collège 1 : Représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux

Titulaire :	Madame le Docteur QUENET Marion (Centre Hospitalier de Saint-Brieuc)
Suppléant :	Monsieur le Docteur BUZELE Rodolphe (Centre Hospitalier de Saint-Brieuc)
Titulaire :	Madame le Docteur PERFEZOU Pascale (Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille - Quimper)
Suppléant :	Monsieur le Docteur EUZEN Jean Baptiste (Centre Hospitalier des Pays de Morlaix)
Titulaire :	Monsieur le Docteur JAFFUEL Sylvain (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)
Suppléante :	Madame le Docteur ANSART Séverine (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)
Titulaire :	Monsieur le Docteur DE SAINT MARTIN Luc (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)
Suppléant :	Monsieur le Docteur QUINTRIC Yann (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)
Titulaire :	Monsieur le Docteur ARVIEUX Cédric (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléant :	Monsieur le Dr BELLEC Laurent (Centre Hospitalier du Centre Bretagne - Pontivy)
Titulaire :	Monsieur le Docteur François BENEZIT (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléante :	Madame le Docteur BRAULT Claudine (Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine)
Titulaire :	Madame le Docteur BALDEYROU Marion (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléant :	Monsieur le Docteur TATTEVIN Pierre (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Titulaire :	Monsieur le Docteur PASQUIER Jérémie (Groupe Hospitalier Bretagne Sud - Lorient)
Suppléant :	Monsieur le Docteur LORLEAC'H Aurélien (Groupe Hospitalier Bretagne Sud - Lorient)
Titulaire :	Monsieur le Docteur CORVAISIER Grégory (Groupe Hospitalier Bretagne Atlantique - Vannes)
Suppléante :	Madame le Docteur NIAULT-DOLLON Mathilde (Groupe Hospitalier Bretagne Sud - Lorient)
Titulaire :	Madame le Docteur BRIERE Magali (Groupe Hospitalier Bretagne Atlantique - Vannes)
Suppléante :	Madame le Docteur DUCROS-GINDT Agnès (Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine)
Titulaire :	Madame le Docteur MAILLARD Anne (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléante :	Madame le Docteur TRAN Adissa (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Collège 2 : Représentants de professionnels de santé, de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé

Titulaire :	Monsieur FORGET François (Groupe Hospitalier Bretagne Atlantique - Vannes)
Suppléante :	Madame HOTTE Elara (Groupe Hospitalier Bretagne Sud - Lorient)
Titulaire :	Madame BERTIN Marie (Conseil départemental des Côtes d'Armor - Saint-Brieuc)
Suppléante :	Madame KERZERHO Nolwenn (Conseil départemental du Morbihan - Vannes)
Titulaire :	Monsieur DREVILLON François-Baptiste (Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille - Quimper)
Suppléante :	Madame LE CLOAREC Elisabeth (Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille - Quimper)
Titulaire :	Madame KEREBEL Nolwenn (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)
Suppléante :	Madame CORBOLIOU Karine (Centre Hospitalier des Pays de Morlaix)
Titulaire :	Madame BESSE Myriam (Association Réseau Louis Guilloux - Rennes)
Suppléant :	Monsieur BRAVET Antonin (Association Réseau Louis Guilloux - Rennes)
Titulaire :	Madame LABBAY Elodie (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléante :	Madame MORIN Françoise (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Titulaire :	Monsieur le Docteur GILOIS Pascal (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléante :	Madame MONNIER Nathalie (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Titulaire :	Madame le Docteur HEMON Florence (Centre Hospitalier Universitaire de Brest - Centre de santé sexuelle)
Suppléante :	Madame DELESPINE Mathilde (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes - Maison des femmes Gisèle Halimi - Rennes)
Titulaire :	Madame le Docteur POLARD Elisabeth (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléante :	Mme FEVRIER Aurélie (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes - Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales)
Titulaire :	Monsieur PANGUI Raphaël (Centre Hospitalier Guillaume Régnier - Rennes)
Suppléante :	Madame KOFFI Camille (Centre Hospitalier Guillaume Régnier - Rennes)
Titulaire :	Madame le Docteur TRON Isabelle (Observatoire Régional de la Santé Bretagne - Rennes)
Suppléant :	Monsieur le Docteur JARNO Pascal (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Titulaire :	Monsieur le Docteur GAGNIERE Bertrand (CIRE Bretagne - Rennes)
Suppléant :	Madame le Docteur Mathilde PIVETTE (CIRE Bretagne - Rennes).

Page 4 sur 5

6, Place des Colombes
CS 14253 - 35 042 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00 – ars-bretagne-pps-ar@ars.sante.fr
www.ars.bretagne.sante.fr



Collège 3 : Représentants des malades et des usagers du système de santé

Titulaire : Madame LAVIGNE Morgane (Association Comité des familles - Saint-Brieuc)
Suppléant : Monsieur LE GAL Glenn (association du mouvement français pour le planning familial - Rennes)

Titulaire : Monsieur GUERDAT G  rald (Association Aides - Rennes)
Suppl  ante : Sonia MOREAU (Association Aides – r  gion Bretagne)

Titulaire : Monsieur LE CLEZIO Bruno (Association Aides - Lorient)
Suppl  ante : Madame DUMORTIER Doriane (Association Aides - Brest)

Titulaire : Madame MARCHAND Nadine (Association du mouvement fran  ais pour le planning familial - Rennes)
Suppl  ant : Monsieur STEPHANT Matthieu (Association Aides - Lorient)

Coll  ge 4 : Personnalit  s qualifi  es

Titulaire : Monsieur POULAIN Yannick (Association Libert   Couleurs - Rennes)
Suppl  ant : SIMONEAU-BYRNE Billy (Association Les P  trolettes - Brest)

Titulaire : Monsieur MANISCALCO Eric (Association ENIPSE Ouest - Rennes)
Suppl  ante : Monsieur LE MEE Antonin (Association Iskis - Rennes)

Titulaire : Madame le Docteur CALVEZ M  lanie (Centre Hospitalier Universitaire de Brest - Unit   Sanitaire en Milieu P  nitentiaire)
Suppl  ante : Madame METAYER Clarisse (Centre Ressource Intimagir - Bretagne)

Titulaire : Monsieur le Docteur BEASSE Jonathan (Cabinet m  dical - B  cherel)
Suppl  ante : Madame le Docteur DAVOUST No  lle (URPS - Rennes)

Titulaire : Monsieur VALENTIN-LEMENI Fragan (Conseiller Municipal - Ville de Brest)
Suppl  ante : Madame LAPORTE Nadia (Conseill  re municipale - Ville de Saint-Brieuc)

Titulaire : Monsieur PRESTEL Thierry (Promotion Sant   Bretagne - Rennes)
Suppl  ante : Madame SERIO KAM Lucie (Collectif Trans en Finist  re Sud - Quimper)

DREAL

R53-2024-07-02-00001

Subdélégation de signature régionale DREAL



ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,
Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 21 août 2023 ;
Vu l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/DREAL/DSG du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/DREAL/DSF du 21 août 2023 portant délégation de signature financière à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/DREAL/Marchés du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,

ARRÊTE

SECTION I - Compétence administrative générale

Article 1^{er}

Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, à l'exception des actes énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral N° 2023/DREAL/DSG du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne dont les noms suivent :

Pour les directeurs adjoints

Il est donné subdélégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE à :

- Mr Yves SALAÜN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

Pour les chefs de service, leurs adjoints et les chefs de division

Il est donné délégation de signature, pour les attributions de leur service, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Alane LE DÉ, cheffe du service de l'administration générale interne et régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alane LE DÉ, à Mr Cédric COUTEAU, chef de service adjoint et dans la limite de leurs attributions à :
 - . Mr Patrick DUFEIL, chef de la division ressources humaines du service de service de l'administration générale interne et régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mr Patrick DUFEIL à Mme Noëlle BENAÏTIER, adjointe au chef de la division ressources humaines et cheffe de l'unité pilotage des ressources humaines ou à Mme Gaëlle NIGNOL, cheffe de l'unité ressources humaines de proximité ou à Madame Nadine RAKOTOARISOA, cheffe de l'unité formation et concours pour les attestations individuelles, formulaires de gestion RH, les états de service et convocations pour les concours ou examens,
 - . Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service de l'administration générale interne et régionale,
 - . Mr Philippe ROPARS, chef de la division informatique et logistique du service de l'administration générale interne et régionale,
- Mme Isabelle GRYTTEN, cheffe du service patrimoine naturel, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle GRYTTEN, à Mme Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice NOULIN, à M. Julian VIRLOGEUX, adjoint à la cheffe de la division biodiversité, géologie et paysage, à Mme Pascale FERRY, cheffe de la division eau,

- Mme Anicette PAISANT-BEASSE, cheffe du service climat, énergie, aménagement, logement, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anicette PAISANT-BEASSE, à Mr Philippe BAUDRY, adjoint à la cheffe de service, à M. Pascal LEVEAU, chef de la division aménagement, urbanisme et logement,
- Mme Florence TOURNAY, cheffe du service prévention des pollutions et des risques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence TOURNAY, à Mme Sylvie VINCENT, adjointe à la cheffe de service et cheffe de la division risques chroniques et sous-sol, à M. Nicolas BOUVIER, chef de la division risques naturels et hydrauliques, à Mme Valérie DROUARD, cheffe de la division risques technologiques, à Mme Anne MORANTIN, cheffe de la division prévision des crues et hydrométrie,
- Mr Alexandre DUPONT chef du service infrastructures, sécurité transports, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre DUPONT, à Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités durables, à Mr Vincent GASSINE, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules,
- Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service connaissance, prospective et évaluation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mr Thomas ZAMANSKY, à Monsieur Thomas FAGART, adjoint au chef de service et chef de la division connaissance et prospective, à Mr Fabrice PHUNG, chargé du pilotage du système d'information, à Mme Hélène HANSE, cheffe de la division évaluation environnementale et à Mr Pascal MALLARD, adjoint à la cheffe de la division évaluation environnementale.

Pour les chef(fe)s de mission

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Julie SCHWAGER, cheffe de la mission stratégie régionale et communication,
- Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission zone côtière et milieux marins,
- Mme Lucie TRULLA, cheffe de la mission énergies marines renouvelables,
- Mr Luc NOSLIER, chef de la mission zone de défense et de sécurité.

En particulier, pour certaines missions relevant du service infrastructures, sécurité, transport

- Pour les missions relevant de l'unité Homologation et sécurité des véhicules

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions relatives aux « véhicules » de compétence régionale, aux agents dont les noms suivent :

- Anne ROBIN, cheffe de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Rémi DELATTRE, responsable de l'antenne bidépartementale d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Benoît LE SCIELLOUR, responsable de l'antenne des Côtes-d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Jean-Michel CAZORLA, responsable de l'antenne du Finistère de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- David NOURY, responsable de l'antenne du Morbihan de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Grégory HOUÉE, adjoint au responsable de l'antenne bidépartementale d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Damien ROLLAND, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Sébastien PRUNIER, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,

- Yves ALIS, opérateur « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules, pour la délivrance des cartes blanches et des attestations d'aménagement des véhicules de transports en commun de personnes,
- Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor,
- Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère,
- Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan.

- Pour les missions relevant de l'unité gestion et contrôle des transports terrestres

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions relatives aux activités de gestion et contrôle des transports terrestres de compétence régionale, à Mr Eric PETRAS, chef de l'unité gestion et contrôle des transports terrestres et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mr Sylvain LE MEITOUR, responsable du pôle gestion.

- Pour les missions relevant de l'unité infrastructures et maîtrise d'ouvrage

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de ses attributions relatives aux activités relatives aux infrastructures et à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau routier national, à Mr Patrick GOMI, chef de l'unité infrastructures et maîtrise d'ouvrage.

SECTION II - Compétences de RBOP, RUO et d'ordonnateur secondaire délégué

Article 2

Une subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yves SALAÜN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et à Madame Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

Article 3

Une subdélégation de signature est également donnée aux agents listés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

S'agissant en particulier des subventions, et pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 100 000 € pour les subventions d'investissement, et à 30 000 € pour les subventions de fonctionnement. Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le Préfet de région ou son représentant.

Mme Alane LE DÉ, cheffe de service de l'administration générale interne et régionale, et en cas d'empêchement, de Mr Cédric COUTEAU, à Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service de l'administration générale interne et régionale,
Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service Connaissance, prospective et évaluation,
Mr Alexandre DUPONT, chef du service Infrastructures, sécurité et transports,
Mme Anicette PAISANT-BEASSE, cheffe du service Climat, énergie, aménagement et logement,
Mme Isabelle GRYTTEN, cheffe du service Patrimoine naturel,
Mme Florence TOURNAY, cheffe du service Prévention des pollutions et des risques,
Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission Zone côtière et milieux marins,
Mme Lucie TRULLA, cheffe de la mission énergies marines renouvelables,

Mr Luc NOSLIER, chef de la mission Zone de défense et sécurité,
Mme Julie SCHWAGER, cheffe de la mission stratégie régionale et communication,
Mme Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor,
Mr Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère,
Mr Thierry HERBAUX, chef de l'unité départementale d'Ille-et-Vilaine,
Mr Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan,
Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage,
Mme Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel et cheffe de la division biodiversité, géologie et paysages,
Mr Vincent GASSINE, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules,
Mme Chrystèle CELLIER, adjointe à la cheffe de division finances et cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire du service de l'administration générale interne et régionale.

Article 4

Pour l'utilisation de l'application Chorus, les agents suivants sont autorisés, dans la limite de leurs attributions, à procéder aux mouvements de crédits dans l'outil Chorus :

Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division FINANCES (AGIR/DF),
Mme Chrystèle CELLIER, cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire (AGIR/DF),
Mme Sandrine LAMBERT, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB),
Mme Ana CHOUKAKIDZE, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB),
Mme Naïma ATIGUI LACHGUER, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB).

Article 5

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences de la Mission d'inspection générale territoriale de RENNES :

- les propositions d'engagements hors Chorus Formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature (incluant les ordres à payer),

à Mr Christian DIEUDONNÉ, secrétaire général de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes et à Mme Anne BEAUDENON de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes.

SECTION III - Compétence de pouvoir adjudicateur

Article 6

Il est donné délégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé du 21 août 2023 lui portant délégation de signature, à :

- Mr Yves SALAÛN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves SALAÛN, directeur adjoint et de Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe, la délégation de signature qui est conférée à Mr Eric FISSE par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus sera exercée par Mme Alane LE DÉ, cheffe du service de l'administration générale interne et régionale.

Article 7

S'agissant des marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont le montant est égal ou inférieur à 25 000 euros HT, cette délégation est étendue, sous le contrôle du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, aux agents placés sous sa responsabilité et dont la liste figure en **annexe 1**.

Concernant les marchés de travaux, ce seuil est porté à 144 000 euros HT.

Concernant le chef du service Infrastructures Sécurité Transports, la délégation est étendue à tous les marchés quel que soit leur montant sauf pour les actes suivants, où le seuil de délégation est fixé à 1 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et à 144 000 euros HT pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles :

- signature des rapports d'analyse des offres
- signature des marchés
- signature des lettres de rejet
- signature des avenants
- signature des décisions de reconduction
- signature des décisions de poursuivre

Concernant la cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage, la délégation est étendue aux marchés de travaux d'un montant inférieur à 1.500.000 euros HT et aux marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 144.000 euros HT, sauf pour les actes suivants, où le seuil de délégation est fixé à 144 000 euros HT pour les marchés de travaux et à 25.000 euros HT pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles :

- signature des rapports d'analyse des offres
- signature des marchés
- signature des lettres de rejet
- signature des avenants
- signature des décisions de reconduction
- signature des décisions de poursuivre

Article 8

Les attributions de chaque service et mission sont déclinées dans l'arrêté portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

Article 9

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 10

Les dispositions antérieures portant subdélégation de signature sont abrogées.

Article 11

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, affiché au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 1^{er} juillet 2024

Pour le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Bretagne

Signé électroniquement par Eric FISSE
Directeur
le 02 juillet 2024

« Annexe consultable auprès du service émetteur »

préfecture de région

R53-2024-07-01-00002

Subdélégation SGRA- DIPATE-M. Le Fouler-juill
2024

**Arrêté de subdélégation de signature
de madame la Secrétaire générale de la région académique Bretagne, relatif aux compétences en matière de
recrutement et de gestion des personnels**

La secrétaire générale de la région académique Bretagne,

Vu le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, monsieur Emmanuel Ethis ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Rennes ;

Vu l'arrêté du 16 août 2022 portant renouvellement de monsieur Vincent Larzul dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Robin Lagarrigue dans l'emploi de secrétaire général adjoint ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à monsieur Manuel Le Foulher, chef du bureau Gestion administrative et financière des personnels de direction et d'inspection de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, dans la limite de ses attributions et compétences.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement de l'académie de Rennes, subdélégation de signature est donnée à monsieur Manuel Le Foulher à

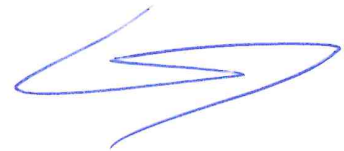
l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, dans la limite de ses attributions et compétences en qualité d'adjoint au chef de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement de l'académie de Rennes .

Article 3 :

La Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché au rectorat.

Fait à Rennes, *le 1^{er} juillet 2024*

Marine LAMOTTE D'INCAMPS



préfecture de région

R53-2024-07-01-00003

Subdélégation SGRA- responsable de pôle
DIPATE S Blin-juillet 2024



**Arrêté de subdélégation de signature
de madame la Secrétaire générale de la région académique Bretagne, relatif aux compétences en matière de
recrutement et de gestion des personnels**

La secrétaire générale de la région académique Bretagne,

Vu le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, monsieur Emmanuel Ethis ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Rennes ;

Vu l'arrêté du 16 août 2022 portant renouvellement de monsieur Vincent Larzul dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Robin Lagarrigue dans l'emploi de secrétaire général adjoint ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à madame Séverine Blin, responsable du pôle Aide au pilotage et Dossiers transversaux de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, dans la limite de ses attributions et compétences.

Article 2 :

La Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché au rectorat.

Fait à Rennes, *le 1^{er} juillet 2024*

Marine LAMOTTE D'INCAMPS



préfecture de région

R53-2024-07-01-00005

Subdélégation SGRA-chef de bureau DIPATE I
Goupil-juillet 2024

**Arrêté de subdélégation de signature
de madame la Secrétaire générale de la région académique Bretagne, relatif aux compétences en matière de
recrutement et de gestion des personnels**

La secrétaire générale de la région académique Bretagne,

Vu le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, monsieur Emmanuel Ethis ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Rennes ;

Vu l'arrêté du 16 août 2022 portant renouvellement de monsieur Vincent Larzul dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Robin Lagarrigue dans l'emploi de secrétaire général adjoint ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;

ARRETE

Article 1^{er} :

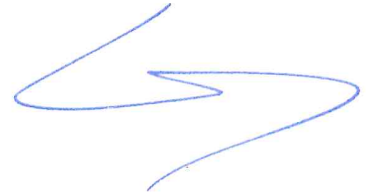
Subdélégation de signature est donnée à madame Isabelle Goupil, cheffe du bureau Gestion des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé non-titulaires – Recrutement - Apprentissage de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, dans la limite de ses attributions et compétences.

Article 2 :

La Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché au rectorat.

Fait à Rennes, le 1^{er} juillet 2024

Marine LAMOTTE D'INCAMPS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, flowing line that forms a large 'L' shape with a horizontal stroke extending to the right.

préfecture de région

R53-2024-07-01-00004

Subdélégation SGRA-chef de bureau DIPATE- A
Guillemot- juillet 2024

**Arrêté de subdélégation de signature
de madame la Secrétaire générale de la région académique Bretagne, relatif aux compétences en matière de
recrutement et de gestion des personnels**

La secrétaire générale de la région académique Bretagne,

Vu le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, monsieur Emmanuel Ethis ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Rennes ;

Vu l'arrêté du 16 août 2022 portant renouvellement de monsieur Vincent Larzul dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Robin Lagarrigue dans l'emploi de secrétaire général adjoint ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à madame Amélie Guillemot, cheffe du bureau Gestion des personnels ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation / adjoints techniques de recherche et de formation de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, dans la limite de ses attributions et compétences.

Article 2 :

La Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché au rectorat.

Fait à Rennes, *le 1^{er} juillet 2024*

Marine LAMOTTE D'INCAMPS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, flowing line that forms a large 'L' shape with a horizontal stroke extending to the right.

préfecture de région

R53-2024-07-01-00006

Subdélégation SGRA-chef de bureau DIPATE-A
Visdeloup-juillet 2024

**Arrêté de subdélégation de signature
de madame la Secrétaire générale de la région académique Bretagne, relatif aux compétences en matière de
recrutement et de gestion des personnels**

La secrétaire générale de la région académique Bretagne,

Vu le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, monsieur Emmanuel Ethis ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Rennes ;

Vu l'arrêté du 16 août 2022 portant renouvellement de monsieur Vincent Larzul dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Robin Lagarrigue dans l'emploi de secrétaire général adjoint ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à madame Adeline Visdeloup, cheffe du bureau Gestion administrative et financière des personnels administratifs, infirmiers, assistants sociaux, médecins, adjoints techniques des établissements d'enseignement de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, dans la limite de ses attributions et compétences.

Article 2 :

La Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché au rectorat.

Fait à Rennes, le 1^{er} juillet 2024

Marine LAMOTTE D'INCAMPS

